



**L'Union africaine**

**LE PLAN D'ACTION POUR L'AFRIQUE DE  
L'UA/NEPAD**

**2010-2015:**

**Promouvoir l'intégration régionale et  
continentale en Afrique**

**Vue d'ensemble stratégique**

## Résumé

### LE PLAN D'ACTION POUR L'AFRIQUE DE L'UA/NEPAD

2010-2015:

Promouvoir l'intégration régionale et continentale en Afrique

Vue d'ensemble stratégique

## Introduction

Le Plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD (PAA) est la déclaration qui définit les programmes et les projets prioritaires actuels de l'Afrique consacrés à la promotion de l'intégration régionale et continentale, ancrée dans les principes directeurs du NEPAD. La 10<sup>ème</sup> réunion du Forum pour le partenariat avec l'Afrique (APF) à Tokyo en 2008 a recommandé la révision du Plan. Le présent rapport présente une vue d'ensemble stratégique du Plan.

Une présentation « New Look » a été adoptée pour le Plan, afin de:

- montrer l'alignement des programmes et des projets prioritaires aux objectifs de l'UA/NEPAD dans neuf secteurs clés et aux objectifs de développement du millénaire;
- clarifier l'état de préparation à l'investissement de ces initiatives prioritaires; et
- estimer plus précisément les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre le Plan, entre 2010 et 2015.

Les étapes clés pour mettre en oeuvre le Plan et pour accélérer le rythme de l'investissement dans le cadre du Plan sont les suivantes:

- Une affectation de 100 millions de dollars pour augmenter l'offre de projets prêts à être financés dans tous les secteurs;
- Une gestion pro-active du Plan, pour développer les projets et les programmes et faciliter le financement du Plan, estimé à 6,9 milliards de dollars US; et
- Une plus grande disponibilité du Plan, pour promouvoir le soutien aux initiatives d'intégration régionale et continentale parmi les Africains ainsi que parmi les partenaires internationaux.

Le Plan sera mis à jour chaque année et sera révisé en détail à mi-chemin, époque à laquelle le Programme pour le développement des infrastructures (PIDA), approuvé au Sommet de l'UA de février 2009, sera en place.

## Arrière-plan, rationnel et objectifs

Le Plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD (PAA) était originellement conçu et élaboré en 2005/2006, dans un effort d'accélération de la mise en œuvre des initiatives et du développement de l'Afrique, comprenant les objectifs de développement du millénaire. Il comprend, principalement, les programmes et les projets prioritaires actuels ayant une incidence potentielle élevée pour accélérer l'intégration régionale en Afrique et nécessitant une coordination au palier continental.

Le PAA visait à être une plate-forme de dialogue avec les partenaires internationaux africains, destinée à lever les ressources pour des investissements privés et publics très nécessaires et à surveiller les progrès. La dixième réunion du Forum pour un partenariat avec l'Afrique (FPA) à Tokyo a trouvé que la version 2008 du Plan, au coût estimé de 115 milliards de dollars US, avait des lacunes. Il manquait, dans le Plan, un contexte pour ses priorités, une indication claire de l'état de ses projets, et une base fiable de besoins de ressources. En conséquence, la Banque africaine de développement (BAD), avec la Commission de l'Union africaine (CUA), le Secrétariat du NEPAD et la Commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique (UNECA) ont été chargées par l'UA et le NEPAD de réviser le PAA avec, pour objectif primordial, celui de produire un PAA révisé qui soit approuvé par tous les intervenants.

## La procédure de révision

Cet examen de révision a été entrepris au cours d'une période de cinq mois allant de janvier à juin 2009.

- Des consultations ont eu lieu avec les quatre institutions principales (BAD, CUA, Secrétariat du NEPAD et UNECA).
- Des visites sur le terrain ont eu lieu dans chacune des huit CER, et un séminaire de validation finale a eu lieu avec les CER le 12 juin 2009 à Tunis.
- Des réunions et d'autres contacts ont eu lieu avec les partenaires internationaux.
- Les progrès ont été examinés par les 37<sup>ème</sup> et 38<sup>ème</sup> réunions du Comité de direction du NEPAD et par le 21<sup>ème</sup> Sommet de l'UA/HSGIC à Sirte.
- Le Comité de direction du NEPAD a trouvé qu'un échéancier de cinq ans, allant de 2010 à 2015, conviendrait au Plan révisé.

La procédure de sélection des programmes et des projets pour le PAA révisé comprenait les étapes suivantes:

- En commençant par les priorités du PAA 2008, les projets et les programmes prioritaires identifiés par les CER ont été recueillis et examinés.
- Les priorités sectorielles ont été examinées avec les institutions principales, pour préciser la liste de priorités et mettre à jour l'information. En infrastructures, les décisions du Sommet de l'UA de février 2009 ont établi des priorités en énergie et transports.

Les progrès de la mise en œuvre entre 2005 et 2008 ont été négligeables et seuls, quelques projets d'infrastructures ont été mis en œuvre depuis 2008. Une analyse de priorisation a été entreprise, visant à livrer des projets et des programmes à succès rapide et susceptibles d'être financés qui ont une incidence forte d'intégration régionale. Les critères de priorisation comprenaient:

- L'alignement stratégique aux objectifs de l'UA/NEPAD, aux plans d'ensemble régionaux particuliers des CER et aux orientations stratégiques avec les partenaires,
- L'incidence sur le développement, mesurée en matière de contribution à l'intégration régionale, à la croissance économique, et aux objectifs de développement du millénaire, et
- La préparation des projets et des programmes en matière de mise en œuvre

Comme la moitié au moins des initiatives en considération se trouvaient à une étape précoce de développement (étape de pré-faisabilité ou de faisabilité), il était important de se consacrer aux étapes à suivre pendant la vie du Plan pour élaborer un flux durable de programmes et de projets viables dans l'avenir et pour accélérer ce processus.

Pour clarifier l'état de préparation, nous avons utilisé un modèle de mise en séquence ou un cadre en quatre étapes, basé sur les étapes et les activités normales de développement des programmes et des projets, pour indiquer l'état actuel des projets et des programmes du Plan:

- **Étape 1:** l'identification du programme
- **Étape 2:** l'évaluation des besoins et de faisabilité
- **Étape 3:** la structuration et promotion des programmes/projets
- **Étape 4:** la mise en œuvre et l'exploitation

Nous avons placé chaque programme ou projet dans l'une de ces étapes. Les utilisateurs du Plan peuvent facilement comprendre quelles étapes de développement auraient normalement dû être accomplies, et ainsi déduire la fiabilité des renseignements présentés.

Nous avons utilisé ce modèle d'étapes de développement pour corriger l'utilisation désordonnée de montants de coûts rencontrée dans les versions précédentes du Plan. Quand des études à l'étape 2 ou 3 ont été entreprises (c.-à-d. basées sur la conception préliminaires ou détaillée), nous avons accepté leur coût pour mettre en œuvre l'initiative. Quand de telles estimations de coûts n'étaient pas disponibles, nous avons utilisé le coût des études nécessaires pour mettre au point l'initiative et la faire avancer à l'étape suivante. Nous avons déterminé les engagements de financement pour chaque programme ou projet. À l'aide de cette méthodologie, nous avons identifié les coûts et les besoins nets de ressources pour tous les programmes et les projets prioritaires dans le Plan.

Ce cadre fournit étalement une structure utile pour surveiller et gérer la mise en œuvre du Plan. Il permettra à une autorité centrale de mesurer et de signaler les progrès réalisés par chaque initiative pour passer d'une étape à l'autre vers une mise en œuvre totale, de juger si les étapes normales et les normes ont été suivies et d'identifier les lacunes à combler et les obstacles à surmonter. Il aidera également les proposant à planifier la succession d'étapes à prendre pour réaliser leur initiative.

## **Le Plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD révisé 2010-2015**

Ce Plan, qui a reçu un « new look », a été considérablement élargi. Pour mettre en contexte les programmes et les projets prioritaires, le Plan donne une vue d'ensemble à un niveau élevé sur chaque secteur: les éléments clés et les ressources du secteur, pourquoi le secteur joue un rôle important dans le développement économique et social de l'Afrique, ses aspects régionaux et continentaux et les défis principaux à surmonter pour réaliser son potentiel.

Les priorités sectorielles de l'UA/NEPAD indiquées dans le Plan couvrent les neuf secteurs suivants, que l'UA et le NEPAD ont conjointement identifiés et sur lesquels ils sont d'accord, comme objectif général de développement pour réaliser la transformation socio-économique du continent:

- Les infrastructures (énergie, eau et assainissement, transports, et TIC)
- L'agriculture et la sécurité alimentaire
- Le développement des ressources humaines (santé, éducation, jeunesse et formation, et affaires sociales)
- La science et la technologie
- Le commerce, l'industrie, l'accès aux marchés et le développement du secteur privé
- L'environnement/le changement climatique et le tourisme

- La gouvernance et l'administration publique, et la paix et la sécurité
- Le développement de la capacité
- Le développement des relations sociales entre les sexes

Des déclarations d'objectifs sectoriels ont été inclus dans le Plan révisé, pour fournir un cadre de politiques aux programmes et projets prioritaires du Plan. Ces cadres ont été élaborés par un processus de consultation avec de nombreux intervenants et ont été examinés et autorisés par des considérations ministérielles et au sommet. Ils indiquent la cohérence des politiques et l'unité de pensée sectorielle qui se sont développés depuis le lancement du Programme d'action du NEPAD en 2001.

L'analyse de priorisation montre que pratiquement tous les programmes et les projets prioritaires sont alignés aux objectifs sectoriels et devraient contribuer à l'intégration régionale ou continentale. Sur les **80** programmes et projets prioritaires du Plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD, révisé, 2010-2015:

- **19** se trouvent à l'**Étape 1**: Identification du programme/projet
- **25** se trouvent à l'**Étape 2**: Étude de faisabilité/Évaluation des besoins
- **29** se trouvent à l'**Étape 3**: Structuration et Promotion du programme/projet
- **7** se trouvent à l'**Étape 4**: Mise en œuvre et exploitation

Le Plan contient des initiatives prioritaires contenant des projets et des programmes à toutes les étapes de développement, depuis la conception initiale jusqu'à l'évaluation de faisabilité, la présentation du projet et la mise en œuvre. Les progrès de la mise en œuvre du Plan entre 2005 et 2008 ont été négligeables et seuls, quelques projets d'infrastructures ont été mis en œuvre depuis 2008. Le Plan révisé vise à développer dans le temps un flux continu d'investissements à l'échelle continentale et régionale. Au cours des cinq ans de la vie du Plan, on s'attend à ce que des projets importants soient réalisés à chacune de ces étapes.

Le PAA révisé comprendra des « priorités naissantes », aussi bien qu'actuelles. Ces « initiatives naissantes » indiquent un courant de priorités futures en cours de développement, y compris certaines priorités régionales qui ne font pas actuellement partie des priorités actuelles pan-africaines.

Le **coût** total de mise en oeuvre du Plan est le suivant :

- Le **coût total** de mise en œuvre de **41 programmes et projets**, basé sur les estimations des étapes 2 et 3, est estimé à **10,2 milliards** de dollars US. Après la soustraction des engagements identifiés de **3,3 milliards** de dollars US, les besoins nets de financement s'élèvent à **6,9 milliards** de dollars US.
- **Quarante (39) études et projets pilotes** à l'étape 1, 2 et 3 doivent nécessiter approximativement **70 millions** de dollars US.
- Quelques **51 milliards** de dollars US additionnels en coûts de capital, basés sur uniquement des estimations de pré-faisabilité ou approximatifs, ont été notés, mais n'ont pas été comptés comme estimations valables aux fins du Plan.

En nous basant sur notre expérience récente (décrite dans les rapports annuels de l'ICA, par exemple), une partie importante des 6,9 milliards de dollars US de besoins d'investissement et la plupart, sinon la totalité des coûts de préparation, pourraient être fermement engagés pendant la vie du Plan.

## La mise en œuvre/La voie à suivre

Les **facteurs essentiels** clés d'accélération des progrès des priorités du PAA pendant la période de 2010 à 2015 comprendront les suivants :

- **Au palier continental/politique** : Un engagement permanent aux réformes économiques et politiques énoncées par les pays africains, avec l'UA et le NEPAD comme cadre continental.

- **Au palier des gouvernements nationaux** : Une intégration de stratégies régionales avec les stratégies nationales et une mobilisation des ressources africaines.
- **Parmi les institutions africaines** : Un accent coordonné sur une élaboration de programmes et de projets prêts à l'investissement et une prestation de soutien institutionnel efficace pour cet effort.
- **Les partenaires internationaux** : Une augmentation du soutien pour remplir les engagements et un alignement des efforts à la déclaration de Paris

Les mesures de mise en œuvre suivantes vont renforcer le PAA et l'utiliser comme base ou fondation de l'engagement de l'Afrique auprès de ses partenaires en développement, et vont accélérer les progrès de ses programmes et de ses projets prioritaires, vers une mise en œuvre réussie sur une base durable :

- **Affecter jusqu'à 100 millions de \$ pour élaborer des projets dans tous les secteurs, augmentant et élargissant la IPPF.**
- **Poursuivre une démarche axée sur les relations, largement sectorielle, pour développer un financement durable et flexible, pour mettre en œuvre le Plan.**
- **Créer une banque de données centrale de programmes et de projets prioritaires, de manière à mettre facilement et rapidement à la disposition des utilisateurs du Plan les renseignements courants.**
- **Créer une unité de personnel spécialisé à l'intérieur de l'UA/NEPAD, de la BAD et de l'UNECA, pour maintenir l'information actuelle sur les projets et aider les proposant à perfectionner leurs projets et trouver du financement.**
- **Examiner le processus de sélection des priorités et de priorisation en 2012, en partie pour intégrer les résultats et l'expérience de la création du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA).**
- **Ajouter des mesures de résultats et d'incidence aux objectifs pour améliorer le ciblage, la surveillance et l'évaluation.**
- **Diffuser le Plan à tous les intervenants (africains aussi bien qu'internationaux) pour les sensibiliser au PAA, et augmenter le soutien au programme d'intégration régionale.**

Le Plan révisé sera présenté au Forum pour le partenariat avec l'Afrique, plus tard en 2009. Comme le Plan est une déclaration de priorités dans un milieu économique en pleine évolution, il sera révisé chaque année. Une révision extensive des priorités, au moins en infrastructures, sera requise dans deux ou trois ans, après l'étude du PIDA. Un examen approfondi des progrès dans tous les secteurs sera alors opportun.

## Glossaire – Vue d'ensemble stratégique

PAA	Plan d'action pour l'Afrique
AFREC	Commission africaine de l'énergie
AID	Association internationale de développement
APCI	Initiative de capacité productrice de l'Afrique
APD	Aide publique au développement
APF	Forum pour le partenariat avec l'Afrique
APRM	Mécanisme d'examen par les pairs africains
BAD	Banque africaine de développement
CAADP	Programme intégré de développement agricole de l'Afr
CDI	Initiative de développement de la capacité
CDM-MDP	Mécanisme pour un développement propre
CDSF	Cadre stratégique de développement de la capacité
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'C
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centr
CEN-SAD	Communauté des États du Sahel-Sahara
CER	Communautés économiques régionales
CIA	Consortium pour les infrastructures en Afrique
COMESA	Marché commun de l'Afrique australe et orientale
CSOs	Organisations de la société civile
CUA	Commission de l'Union africaine
EAC	East African Community (Communauté de l'Afrique or
EAP	Plan d'action environnementale
ECA	Commission économique pour l'Afrique
FAD	Fonds africain de développement
FAD XII	Réalimentation du Fonds africain de développement
FAE	Facilité africaine de l'eau
FDI	Investissement direct étranger
FLU	Facilités de liquidité d'urgence
G8	Groupe des huit
GCI-VI	Sixième augmentation générale de capital (BAD)
GEF	Global Environment Facility (Facilité d'environnement
GTZ	Coopération technique allemande
HSGIC	Chefs d'État et de Gouvernement du Comité d'applical
ICF	La Facilité de climat d'investissement
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IPPF	Facilité de préparation des projets d'infrastructure
MDGs	Objectifs de développement du millénaire
MIP	Plan d'intégration minimale
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afriq
NU	Nations Unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement écc
PDS	Programme de développement spatial
PIDA	Programme pour le développement des infrastructures:
PPP	Partenariat public-privé
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe

SREAPs	Plans d'action environnementaux sous-régionaux
STAP	Plan d'action à court terme (NEPAD)
TIC	Technologie de l'information et des communications
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UMA	Union du Maghreb arabe
UNECA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afri
UNIDO	Fonds des Nations Unies pour le développement indus

## Table des Matières

<b>Résumé.....</b>	<b>i</b>
<b>Glossaire – Vue d'ensemble stratégique.....</b>	<b>vi</b>
<b>1 Introduction .....</b>	<b>1</b>
1.1 Arrière-plan .....	1
1.2 Les principes directeurs et les conditions actuelles.....	2
1.3 Le contexte et le rationnel de l'examen .....	3
<b>2 La démarche de la révision du PAA .....</b>	<b>4</b>
2.1 Les consultations avec les intervenants.....	4
2.2 La sélection des programmes et des projets .....	4
2.3 La priorisation des programmes et des projets .....	5
2.4 La succession, la surveillance et la gestion des programmes et des projets.....	7
2.5 La fiabilité du contenu et l'estimation des coûts.....	8
<b>3 Le PAA 2010 – 2015 : les secteurs, les programmes et les projets.....</b>	<b>11</b>
3.1 Les secteurs et leur cadre de politiques .....	11
3.2 Les programmes et les projets prioritaires.....	13
3.3 Le coût de mise en œuvre du Plan.....	15
<b>4 La mise en œuvre du PAA révisé.....</b>	<b>16</b>
4.1 Les facteurs de succès.....	16
4.2 Le financement .....	17
4.2.1 Le financement pour accélérer la mise en œuvre des programmes et des projets .....	17
4.2.2 L'accès aux sources de financement des programmes et des projets.....	19
4.3 La surveillance, la gestion et l'évaluation du PAA.....	21
4.4 Le soutien institutionnel au PAA.....	21
4.5 Les révisions et l'engagement des intervenants.....	22
4.5.1 L'échéancier .....	22
4.5.2 La procédure .....	22
4.5.3 L'engagement des intervenants et la dissémination plus large du PAA.....	23

<b>5</b>	<b>La voie à suivre.....</b>	<b>24</b>
	Étape 1 : Affecter des ressources additionnelles au développement des programmes et des projets .....	24
	Étape 2 : Poursuivre une démarche axée sur les relations, largement sectorielle, pour développer un financement durable et flexible du Plan.....	24
	Étape 3: Institutionnaliser le PAA .....	24
	Étape 4 : Améliorer la méthodologie du PAA .....	25
	Étape 5: Examiner les activités et les résultats de l'examen .....	25
	Étape 6 : Améliorer les communications avec les intervenants .....	26

# 1 Introduction

Le Plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD 2010-2015 est une déclaration des priorités actuelles de l'Afrique relatives à la promotion de l'intégration régionale et continentale. Couvrant une large gamme de secteurs, le Plan expose des programmes et des projets dans lesquels des investissements sont planifiés et dans lesquels on cherche à investir, de sources internationales aussi bien qu'africaines, pendant la période de 2010 à 2015. Il souligne les objectifs, les défis et les opportunités de programmer la progression des objectifs d'intégration régionale et continentale en Afrique, menée par l'Union africaine (UA), et huit Communautés économiques régionales (CER), sous l'égide du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La déclaration des chefs d'État et de gouvernement au Sommet de l'UA de février 2009 souligne le besoin, pour tous les intervenants, de travailler ensemble à accélérer le rythme de la mise en œuvre de ces efforts.

## 1.1 Arrière-plan

Le mandat de promouvoir l'intégration régionale et continentale de l'Union africaine vient du Plan d'action de Lagos (1980), du Traité d'Abuja sur la Communauté économique africaine (1991), de la Déclaration de Sirte (1999), et de l'Acte constitutif établissant l'Union africaine (2000). Le NEPAD a été adopté comme programme de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en juillet 2001 à Lusaka, Zambie. En 2002, l'Union africaine (UA) a été créée à Durban, Afrique du Sud, pour succéder à l'OUA. Le NEPAD constitue actuellement le programme de l'UA qui soutient ses objectifs de développement et d'intégration régionale et continentale de l'Afrique. L'UA intègre les principes et les valeurs de la vision du NEPAD.

La Commission de l'Union africaine (CUA), organisme administratif et Secrétariat de l'UA, a reçu le mandat de faire progresser la cause de l'intégration et du développement socio-économique du Continent. Son rôle en cette matière est reflété dans la déclaration de vision du Plan stratégique 2004 de la CUA :

*Bâtir une Afrique intégrée, une Afrique prospère et paisible, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans l'arène internationale.*

La Déclaration d'Accra de l'Assemblée de l'UA de juillet 2007 demande une accélération de l'intégration économique et politique du continent africain. L'UA a élaboré et formulé un ensemble intégré de stratégies et de plans de programmes couvrant les secteurs clés d'activité sociale et économique.

Les Communautés économiques régionales (CER), dont huit sont officiellement reconnues par l'UA, constituent les piliers et les composantes de base de l'intégration régionale et continentale, comme l'établit le Traité d'Abuja de 1991. Les huit CER officiellement reconnues sont les suivantes :

- La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- Le Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA)
- La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
- La Southern African Development Community (SADC)
- La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)
- La East African Community (CEA)
- L'Union du Maghreb arabe (AMU / UMA)
- L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)

En consultation avec les CER, la CUA introduira un programme d'intégration minimale (MIP), visant à fournir de la cohésion du mouvement d'intégration régionale.

L'évolution d'autres institutions pan-africaines a augmenté la capacité du Continent d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et des projets d'investissement. Par exemple, une Banque africaine de développement (BAD) réapprovisionnée et renforcée soutiendra un grand nombre de mesures d'intégration régionale et en particulier d'investissement en infrastructures. Des agences spécialisées comme les marchés d'électricité régionaux, les organismes de gestion des bassins fluviaux et la Facilité de climat d'investissement (ICF) ont assumé la responsabilité de mettre en œuvre des programmes et des projets clés.

C'est dans ce cadre et par les institutions et les programmes susmentionnés que l'on réalise l'intégration régionale et continentale de l'Afrique.

## 1.2 Les principes directeurs et les conditions actuelles

En 2001, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a élaboré un Programme d'action, stratégie pour obtenir un développement durable au 21<sup>ème</sup> siècle, consacré à des projets et des programmes à l'échelle régionale et continentale. Les cinq pays fondateurs du NEPAD, sous la direction des dirigeants africains, ont reconnu les nombreuses interdépendances économiques et questions sociales communes auxquelles font face les habitants de l'Afrique, quand ils s'efforcent d'obtenir la prospérité économique et le bien-être social. Aussi, ils ont vu que le besoin de créer des liens, d'harmoniser les politiques et d'adopter les meilleures pratiques peut dans de nombreux cas être le mieux satisfait sur une base régionale ou continentale.

Dans une analyse complète et une déclaration d'objectifs et de plans d'action, le Programme d'action du NEPAD comprenait des initiatives visant à renforcer les pré-conditions d'un développement durable, comprenant la paix, la sécurité, la démocratie, la gouvernance politique, économique et gestionnelle. Ce document identifiait également des priorités sectorielles, comprenant les infrastructures, le développement des ressources humaines, l'environnement, la culture et la science et la technologie. Il traitait des questions de mobilisation des ressources et d'amélioration de l'accès au marché et demandait la création d'une nouvelle relation de partenariat avec les pays industrialisés et les organisations plurilatérales.

Les principes directeurs du NEPAD comprennent :

- Promouvoir la propriété et le leadership africain
- Promouvoir et protéger les droits de la personne, la bonne gouvernance et la démocratie
- Ancrer le développement de l'Afrique dans les ressources et la créativité des Africains – un développement axé sur les gens
- Canaliser les ressources vers une exploitation de la qualité la meilleure mesurée par l'incidence sur le développement et l'alignement aux objectifs des clients
- Promouvoir l'égalité entre les sexes
- Accélérer et approfondir l'intégration économique régionale et continentale
- Bâtir une nouvelle relation de partenariat parmi les Africains et entre les Africains et la communauté internationale, en particulier le monde industrialisé, et
- Mettre en œuvre des programmes de développement holistiques et intégrés pour l'Afrique.

Depuis 2001, l'appel du NEPAD à l'action a été entendu et on lui a répondu de plusieurs manières. Le programme du NEPAD a été approuvé par pratiquement toutes les agences internationales et bilatérales, depuis l'Assemblée générale des Nations-Unies jusqu'à l'Union européenne, les pays du G8 et les États membres de l'OCDE, comme cadre général autour duquel la communauté internationale devait structurer ses efforts de développement en Afrique.

Largement pour répondre au NEPAD et à la reconnaissance d'un grand besoin, les premières années de ce siècle ont été marquées par des promesses et des attentes d'aide croissante au développement de l'Afrique (APD), des forums de haut profil comme les Sommets des G8 à Kananaskis (2002) et Gleneagles (2005). La déclaration de Paris 2005 et l'ordre du jour pour l'action subséquent d'Accra de 2008 ont pris des engagements larges et particuliers d'amélioration de l'efficacité de l'aide, basés sur cinq principes : propriété, alignement, harmonisation, gestion pour obtenir des résultats et imputabilité mutuelle, principes qui reflètent les principes du NEPAD. Cependant, les dernières années de la décennie, le niveau général de l'aide au développement s'est ralenti, et il faudrait

l'augmenter très rapidement pour atteindre les cibles de 2010. Les progrès à mettre en œuvre la Déclaration de Paris ont été lents, et ont donné naissance à des problèmes constants de flux d'aide moins prévisibles, fragmentés et non alignés.

Il reste des défis énormes à relever. Alors que certains indicateurs de progrès vers les objectifs de développement du millénaire ont augmenté comme, par exemple, les inscriptions dans les écoles primaires, les niveaux de nombreux indicateurs sociaux clés demeurent très en dessous de ceux du reste du monde. Le taux d'inscription au primaire demeure le plus bas du monde, le taux d'inscription au secondaire et à l'universitaire demeure bas, les améliorations de la mortalité des moins de cinq ans et maternelle sont également faibles, le paludisme tue plus d'un million d'âmes par an, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est plus bas que la cible des objectifs de développement du millénaire et les femmes continuent à être victimes de grandes inégalités dans de nombreux domaines. Les effets du changement climatique et la dégradation environnementale posent des problèmes immenses au continent.

Des événements macro-économiques majeurs dans l'économie mondiale menacent de faire courir des risques aux progrès permanents, ou au moins de les ralentir. Ayant bénéficié d'un choc vers le haut dû au prix de l'énergie et des aliments au milieu des années 2000, les pays africains font maintenant face aux effets de la crise et de la récession mondiale actuelle, qui ont commencé à se faire sentir en 2008. À cause de la dépréciation des devises, de la baisse des recettes d'exportations, de la réduction des paiements et des contraintes du système de financement commercial, ainsi que de la baisse de la croissance des flux d'aide publique au développement, l'Afrique aura moins de ressources internationales disponibles pour ses dépenses de développement.

Les mêmes conditions mondiales ralentiront le rythme des investissements directs. À l'intérieur des pays, l'augmentation des déficits gouvernementaux augmentera les besoins actuels d'emprunter et ainsi réduira la disponibilité des fonds pour les dépenses de développement. Comme le reste du monde, il faudra un temps indéterminé aux économies africaines, pour se rétablir de la crise.

Dans cet environnement, le **Plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD (PAA)** était originellement conçu et élaboré en 2005/2006 dans un effort d'accélération de la mise en œuvre des initiatives et du développement de l'Afrique, comprenant les objectifs de développement du millénaire. Il comprend, principalement, les programmes et les projets prioritaires actuels ayant une incidence potentielle élevée pour accélérer l'intégration régionale en Afrique et nécessitant une coordination au palier continental. Ces programmes et ces projets font partie des priorités sectorielles que l'UA et le NEPAD ont conjointement identifiées et sur lesquelles ils sont d'accord, comme objectif général de développement pour réaliser la transformation socio-économique du continent.

Largement, la dernière version révisée du Plan d'action pour l'Afrique 2010-2015 s'efforce de souligner les lacunes critiques en investissements et en ressources qu'il faut combler si l'Afrique et ses partenaires au développement (qui comprennent ses partenaires traditionnels au développement, la société civile et le secteur privé de l'Afrique et les économies naissantes) veulent réussir à élever les niveaux de vie pour atteindre les objectifs de développement du millénaire et forger une base économique davantage intégrée, efficiente et durable en Afrique.

### 1.3 Le contexte et le rationnel de l'examen

L'ébauche de 2008 du PAA contenait les programmes et les projets prioritaires pour l'Afrique, d'intégration régionale et de réduction de la pauvreté sur une échelle continentale. Le PAA visait à être une plate-forme de dialogue avec les partenaires internationaux africains, destinée à lever les ressources pour des investissements privés et publics très nécessaires et à surveiller les progrès. La dixième réunion du Forum pour un partenariat avec l'Afrique (FPA) à Tokyo a recommandé la révision du Plan. En conséquence, la Banque africaine de développement (BAD), avec la Commission de l'Union africaine (CUA), le Secrétariat du NEPAD et la Commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique (UNECA) ont été chargées par l'UA et le NEPAD de réviser le PAA avec, pour objectif primordial, celui de produire un PAA révisé qui soit approuvé par tous les intervenants. Le Plan révisé identifie les priorités de développement de l'Afrique et vise à renforcer les partenariats existants et à en forger des nouveaux, pour promouvoir et réaliser les programmes et les projets régionaux prioritaires clés de l'Afrique.

## 2 La démarche de la révision du PAA

### 2.1 Les consultations avec les intervenants

Cet examen a été entrepris, au cours d'une période de cinq mois allant de janvier à juin 2009.

- Des consultations ont eu lieu avec les quatre institutions principales (BAD, CUA, Secrétariat du NEPAD et UNECA) de janvier à juin.
- Des visites ont eu lieu chez chacune des huit CER, pour trouver leur opinion sur l'ensemble du PAA et pour identifier les priorités et obtenir des informations. Un séminaire final de validation a eu lieu avec les CER en juin.
- Des données sur les programmes et les projets ont été obtenues d'un grand nombre de sources pendant ce processus d'examen.
- Des visites et des appels ont été faits aux partenaires internationaux (OECD/Apf, Union européenne, Banque mondiale, GTZ, etc.) pour obtenir une meilleure perspective sur leurs intérêts et préoccupations.
- Les progrès ont été examinés par le Comité de direction du NEPAD en mai et en septembre, et l'ébauche de Plan a été approuvée par le 13<sup>ème</sup> Sommet de l'UA et le 21<sup>ème</sup> NEPAD/HSGICI en juin/juillet 2009.

La collecte de données a posé un défi pendant toute la procédure d'examen du PAA, à cause du nombre d'agences à contacter, de l'ancienneté de la plus grande partie des données disponibles et des protocoles nécessaires pour obtenir certaines données. C'était le cas même pour des renseignements descriptifs de base. Des données sur les questions actuelles n'étaient souvent pas disponibles.

Si l'on veut que le Plan fournisse des renseignements utiles, à durée de vie critique pour faciliter l'élaboration et la réalisation de projets et de programmes clés, il faut que tous les utilisateurs puissent avoir facilement accès à des renseignements exacts et actuels. Par conséquent, le Plan doit être soutenu par une banque de données centrale gérée par un personnel adéquat, un soutien en TIC et des modalités efficaces pour obtenir des données des organismes partenaires.

Une exception importante à ces contraintes de données a été la disponibilité de plusieurs cadres de politiques et de directions. Il y a une gamme impressionnante de documents bien développés de stratégies et de vues d'ensemble pour la plupart des secteurs clés. Par rapport à 2001, c'est un domaine de considérable évolution et maturation de la procédure de planification des priorités.

### 2.2 La sélection des programmes et des projets

Le premier principe directeur du NEPAD est la propriété et le leadership africain. Par conséquent, la procédure de sélection des programmes et des projets pour le PAA révisé doit être finalement accomplie par des institutions africaines. La procédure actuelle comprenait les étapes suivantes :

- La version de mars 2008 de l'ébauche de PAA a fourni une base à 56 projets et programmes.
- La description de certains secteurs dans le Plan a été ajustée et les affaires sociales, le tourisme et le développement de la capacité ont été ajoutés.
- De nombreuses priorités ont été soulignées comme candidates à un examen.
- Les projets et les programmes prioritaires identifiés par les CER ont été recueillis et examinés.
- Les priorités sectorielles ont été examinées avec les institutions principales, pour préciser la liste de priorités et mettre à jour l'information. En infrastructures, les décisions au Sommet de l'UA de février 2009 ont établi des priorités en énergie et transports.
- Une analyse de priorisation de l'alignement, de l'incidence sur le développement et la préparation, a été utilisé comme facteur de validation pour cette procédure.

Cette procédure a occasionné des changements importants dans la liste de priorités à inclure dans le PAA 2008 et une augmentation du nombre de programmes et de projets de 56 à 80 : 28 ont été soustraits ou combinés et 52 ont été ajoutés. Le Plan met l'accent sur les initiatives qui nécessitent un financement nouveau ou additionnel. Il est évident que quelques activités importantes d'intégration régionale ne feront pas partie du Plan.

**Les priorités naissantes.** Une réalité importante réalisée par tous les participants de ce processus d'examen était que le PAA est une image instantanée des priorités, à l'intérieur d'une procédure dynamique d'évolution des initiatives et de mise en œuvre des projets. Le PAA comprendra par conséquent des possibilités naissantes, aussi bien que les priorités actuelles. Les initiatives naissantes indiquent un courant de priorités futures en cours de développement comprenant des priorités régionales qui ne font pas partie des priorités actuelles pan-africaines.

**L'échéancier du Plan.** Le Comité de direction du NEPAD a trouvé qu'un échéancier de cinq ans, allant de 2010 à 2015, conviendrait au Plan révisé. Aussi, les priorités du Plan ont un horizon à relativement court terme. En même temps, le Plan vise à développer dans le temps un flux continu d'investissements à l'échelle continentale et régionale. Le Plan contient des initiatives prioritaires contenant des projets et des programmes à toutes les étapes de développement, depuis la conception initiale jusqu'à l'évaluation de faisabilité, la présentation du projet et la mise en œuvre. Au cours des cinq ans de la vie du Plan, on s'attend à ce que des projets importants soient réalisés à chacune de ces étapes.

### 2.3 La priorisation des programmes et des projets

Le rationnel et la raison économique principale de la priorisation des projets est d'aider à livrer des projets et des programmes à succès rapide et susceptibles d'être financés qui ont une incidence forte d'intégration régionale.

Les progrès de la mise en œuvre entre 2005 et 2008 ont été négligeables et seuls, quelques projets d'infrastructures ont été mis en œuvre depuis 2008. Comme la moitié au moins des initiatives en considération se trouvaient à une étape précoce de développement (étape de pré-faisabilité ou de faisabilité), il était important de se consacrer aux étapes à suivre pendant la vie du Plan pour élaborer un flux durable de programmes et de projets viables dans l'avenir et pour accélérer ce processus.

Dans le cas du PAA, une procédure explicite de priorisation fournit une transparence additionnelle pour déterminer si les programmes et les projets prioritaires sont dans un certain sens basés rationnellement sur des critères pertinents. L'un des produits clés de cet examen était une liste priorisée de projets et de programmes avec leurs coûts, qui comprendra leur état actuel et le niveau de préparation de chacun d'entre eux.

La réunion annuelle de l'ICA à Tokyo en mars 2009 a manifesté son accord et a émis des directives larges sur les critères de priorisation suivants :

- i) **Incidence sur le développement** : valeur des projets mesurée en matière de valeur économique présente nette, contribution à la croissance économique, intégration régionale et bien public régional;
- ii) **Alignement stratégique** : projets alignés aux objectifs régionaux/continentaux (programmes du NEPAD, plans d'ensemble régionaux particuliers des CER et orientations stratégiques basées sur un partenariat avec les donateurs.)

Le second de ces deux larges critères est moins subjectif que le premier, car l'alignement peut être jugé sur la conception initiale d'un programme, tandis que l'incidence du développement nécessite des hypothèses si aucune donnée réelle sur le programme ou le projet n'a une incidence.

Au début, on avait l'intention de prioriser les programmes sectoriels selon six critères. Deux de ces critères tombent dans la catégorie des **objectifs** :

- Nombre minimum de pays touchés comme bénéficiaires
- Besoins régionaux et lacunes basées sur les stratégies de développement régional

Trois autres concernent le degré de préparation :

- Préparation des projets à la mise en œuvre avec toutes les études terminées et les estimations de coûts assurées;
- Réformes du cadre juridique, réglementaire et institutionnel du secteur et cadre institutionnel terminé/climat d'investissement visant à attirer des partenariats privés; et
- Capacité institutionnelle de mise en œuvre

**L'application des critères.** Nous avons rencontré au moins deux problèmes à appliquer ces critères : comment traiter les programmes pour lesquels les renseignements relatifs aux projets spécifiés ci-dessus peuvent ne pas être disponibles, et comment traiter une absence de données fiables, compte tenu de l'absence de renseignements comparables couvrant la gamme étendue de régions, d'institutions et de secteurs, compris dans le PAA? Des programmes de durée indéterminée, polyvalents, souvent à une étape précoce, représentaient plus de la moitié des initiatives prioritaires du Plan. La portée de cet examen ne permettait pas le temps ou les ressources nécessaires pour étudier l'aspect économique de chaque projet et programme.

Par conséquent, nous avons évalué les programmes et les projets en fonction des quatre critères suivants :

1. **Leur alignement aux objectifs.** Nous avons évalué les programmes et les projets en matière de leur alignement avec les déclarations de politique sectorielle autorisée et leur incidence attendue (positive) sur ces stratégies.
2. **Leurs bénéficiaires.** Nous avons identifié le nombre de pays bénéficiaires pour chaque programme ou projet.
3. **Leur incidence sur le développement.** Nous avons estimé l'incidence attendue des programmes et des projets sur les objectifs larges (la croissance et autres objectifs de croissance du millénaire) et sur l'intégration régionale et continentale, et la durabilité économique et financière, avec les données disponibles.
4. **Préparation.** Nous avons noté et décrit l'état actuel de chaque programme et projet, et ensuite leur préparation à recevoir des investissements, en suivant la méthodologie décrite ci-dessous.



Étape 1 : Identification du programme/projet

Étape 2 : Étude de faisabilité/Analyse des besoins

Étape 3 : Structuration et Promotion du programme/projet

Étape 4 : Mise en œuvre et exploitation

Étant donné l'hétérogénéité des données disponibles, les programmes et les projets ont été évalués en fonction des trois premiers critères comme ayant une priorité **élevée, moyenne ou basse**. Nous avons utilisé une pondération numérique dans nos tests, pour assurer l'homogénéité de la cotation.

**Cotation composite de priorité.** Les résultats des quatre évaluations ont été combinés en une cote composite, qui a une incidence sur les trois premiers critères (qui reflètent collectivement la valeur du programme ou du projet) compte tenu des considérations principales. Quand deux programmes ou projets sont égaux dans tous leurs autres aspects, une meilleure préparation augmente la cote (mais pas toujours suffisamment pour influencer la cote composite totale).

Les cotes composites de priorité de **1, 2, 3** ou **4** sont les suivantes :

**Supérieure:** Programmes et projets ayant une excellente raison d'investissement, en se basant sur leur contribution à l'intégration régionale et au développement continental ou aux objectifs sectoriels

**Élevée:** Programmes et projets qui montrent un bon alignement aux objectifs sectoriels, ont une incidence sur un grand nombre de pays et/ou sur le développement régional et continental

**Moyenne:** Programmes et projets ayant un bon alignement, un nombre bas ou modéré de bénéficiaires et une incidence modérée sur l'intégration ou le développement

**Basse :** Programmes qui montrent peu d'alignement aux objectifs sectoriels principaux ou une incidence moindre sur le développement

Avec des données plus complètes, il sera possible d'évaluer les priorités d'une manière plus précise et plus exacte et d'utiliser plus efficacement dans cette procédure des facteurs comme les critères de rendement économique et l'incidence sur le développement. Dans l'étude du PIDA à venir, il sera possible d'appliquer un ensemble de critères plus rigoureusement à des programmes et des programmes et des projets d'infrastructures.

## 2.4 La succession, la surveillance et la gestion des programmes et des projets

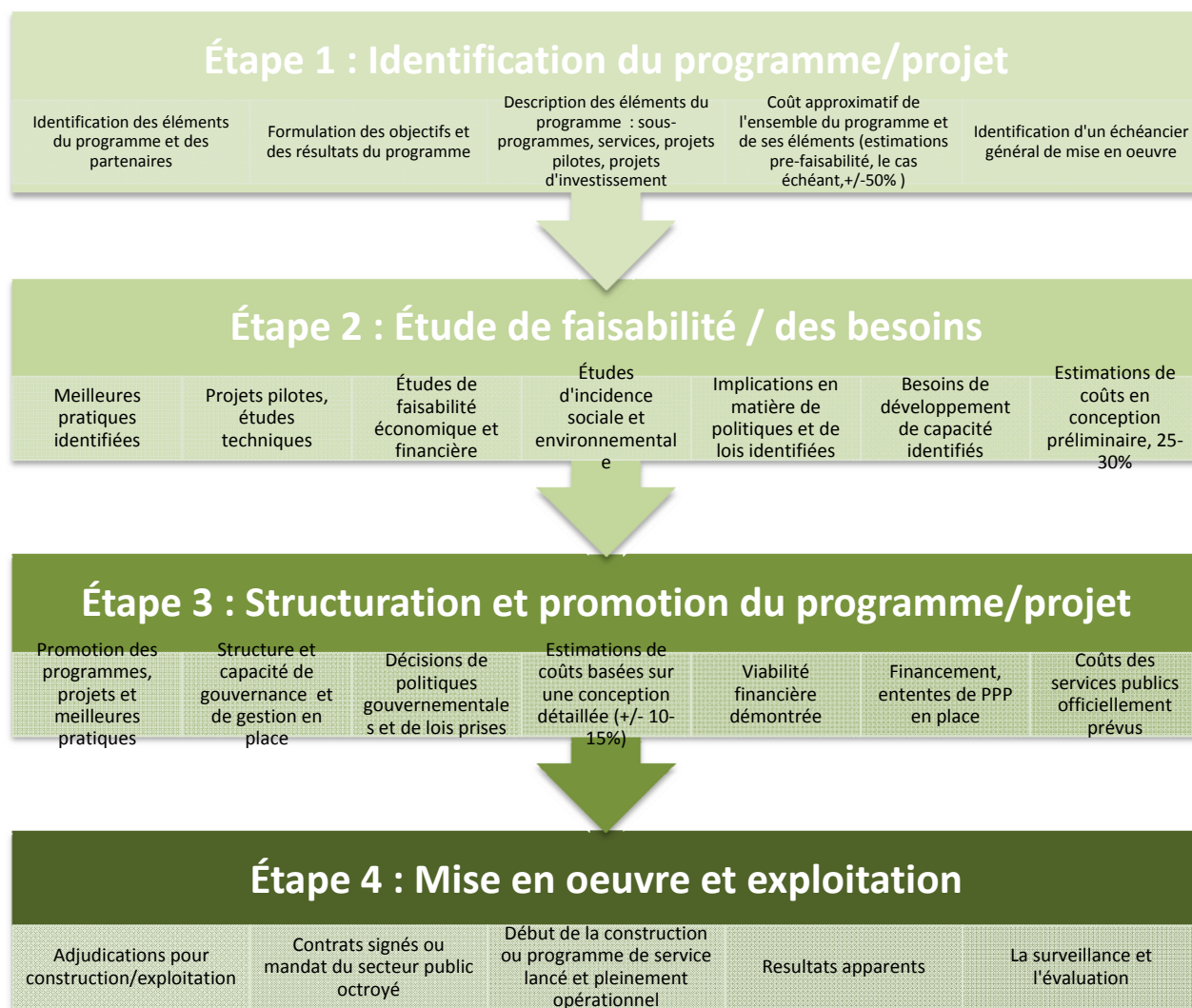
Il est essentiel de connaître l'état actuel d'un projet ou d'un programme proposé pour comprendre les étapes à suivre pour sa mise en œuvre (c.-à-d. son degré de préparation), et pour juger la fiabilité des données connexes, y compris celles de coûts. Pour améliorer la quantité et la qualité des programmes et des projets que l'on peut mettre en œuvre, il est important de les surveiller et de les gérer systématiquement, de manière à pouvoir, à la fin du processus, baser les décisions d'investissement sur des renseignements et des analyses solides.

**Le modèle de développement des programmes.** Un instrument efficace à ces fins est l'utilisation d'un cadre de succession qui énumère les étapes et les activités normales de surveillance et de gestion des projets et des programmes de développement. Le diagramme ci-dessous, décrit une série d'étapes de développement des programmes ou des projets depuis leur début jusqu'à leur mise en œuvre, en particulier :

- l'identification du programme,
- l'évaluation des besoins et de faisabilité,
- la structuration et promotion des programmes/projets,
- et la mise en œuvre et l'exploitation.

Ce diagramme comprend les fonctions ou les tâches qui sont normalement requises pour transformer les notions en réalités.

### Étapes de développement des programmes et des projets



**La surveillance et la gestion des progrès.** Ce cadre d'étapes de développement a été utilisé dans le PAA révisé pour fournir une indication rapide et comparable de l'état et du degré de préparation des programmes et des projets. Ce cadre peut être utilisé pour surveiller les progrès et pour gérer proactivement la procédure de développement et de perfectionnement des programmes et des projets, en permettant de juger si les tâches appropriées ont été accomplies à chaque étape et, dans le cas contraire, quels obstacles à la mise en oeuvre ont apparu, quelles mesures sont requises pour les surmonter, et qui doit prendre ces mesures. Il permet également d'estimer le temps nécessaire pour mettre en oeuvre les projets et les programmes. Un cadre semblable est utilisé par le COMESA.

## 2.5 La fiabilité du contenu et l'estimation des coûts

Dans le cadre du présent examen, il était pratiquement impossible d'entreprendre une analyse scientifique, méthodique et vérifiable des programmes et des projets, assurant de donner un contenu fiable cohérent à l'ensemble du plan. Les gestionnaires de programme et les sources publiques ont souvent communiqué uniquement un état prévisionnel de plans et d'annonces, plutôt que des renseignements précis sur les activités entreprises. Dans de nombreux cas, l'information était très ancienne. Datant de 2006 ou plus tôt, elle donnait par conséquent peu de précisions sur l'état actuel des programmes et des projets ou sur les problèmes rencontrés. Les

mesures destinées à assurer la disponibilité, dans l'avenir, de davantage de renseignements fiables sont décrites dans la discussion de la mise en œuvre du PAA et dans la voie à suivre.

Le coût des programmes et des projets présents dans le PAA 2008 semblait presque uniquement consister en une estimation approximative pour des programmes et des projets importants, partiellement définis à la première étape de leur développement et n'avait pas changé par rapport à une ébauche précédente datant de 2005. Sur un total de 115 milliards de dollars US pour les quelque 56 projets, 50 milliards de dollars représentaient une estimation unique pour le projet hydroélectrique Grand Inga/Inga III, avec le coût de dix autres programmes et projets arrondi au plus proche 1 milliard de dollars. Il y avait peu, le cas échéant, d'indications sur la source ou la base des estimations.

Les nouveaux programmes et projets proposés comme prioritaires allaient des plans conceptuels sans calcul préalable des coûts, jusqu'aux projets à l'étape 3, avec un calcul des coûts basé sur des études techniques et économiques.

Le calcul des coûts a pour objet de fournir des estimations progressivement meilleures des besoins de ressources à mesure qu'un programme ou un projet évolue, en étant perfectionné et préparé, sous réserve des approbations qu'il doit obtenir. Au début du processus, il est raisonnable d'utiliser des estimations approximatives, suivies par des améliorations subséquentes de justesse et de précision à mesure que les conceptions préliminaires (étape 2) et les conceptions détaillées (étape 3) sont terminées. Il est évident que de telles améliorations nécessitent une utilisation de ressources réelles – de l'expertise et beaucoup de temps – pour élaborer les notions et entreprendre des enquêtes techniques et économiques.

Le modèle d'étapes de développement a été utilisé pour substantiellement corriger l'utilisation désordonnée de montants de coûts rencontrée dans les versions précédentes du Plan. On y est arrivé en clarifiant l'état ou l'étape de développement des programmes et des projets, et par conséquent en établissant une base d'estimation des coûts de mise en œuvre des projets et des programmes.

- Quand les estimations de coûts étaient basées sur des études de l'étape 2 ou 3, les estimations ont été acceptées comme ayant une base scientifique et vérifiable, et par conséquent sont comprises dans le coût total du Plan.
- Quand les estimations de coûts étaient simplement approximatives ou faites à l'étape 1 (pré-faisabilité), les montants ont été notés séparément et n'ont pas été compris dans le coût total estimé du Plan.

Quand les estimations de coûts de l'étape 2 ou 3 n'étaient pas disponibles, le coût des études nécessaires pour mettre au point une initiative et la faire passer à l'étape suivante (à laquelle d'autres décisions de financement sont normalement requises) est identifié comme le coût pertinent.

- Lorsque du travail préparatoire était requis à l'étape 1, 2 ou 3, nous avons estimé les coûts en nous basant sur les données des proposants ou sur une base théorique, pour calculer un besoin total pour ce travail.

À l'aide de cette méthodologie, nous avons identifié les coûts pour tous les programmes et les projets prioritaires, et nous les présentons dans les descriptions sectorielles et la présentation matricielle. Les coûts totaux de mise en œuvre du Plan sont indiqués au chapitre suivant.

**La surveillance et l'amélioration des estimations de coûts.** Nous avons identifié des normes de calcul des coûts pour chaque étape de développement des programmes ou des projets, comme l'indique le diagramme ci-dessus : pré-faisabilité, faisabilité, conception préliminaire et conception détaillée. Dans l'avenir, ces normes ou des normes semblables doivent être utilisées pour signaler l'état des programmes et des projets dans le PAA. L'organisme de surveillance centralisée doit porter des jugements sur les questions suivantes : Les coûts ont-ils été calculés au bon niveau? Quand décider de faire passer un projet d'une étape à la suivante? L'organisme central

peut également fournir un service utile aux proposant de projets en mettant à leur disposition des méthodologies simplifiées de calcul des coûts.

### 3 Le PAA 2010 – 2015 : les secteurs, les programmes et les projets

Ce Plan a reçu un « new look ». Pour répondre aux préoccupations des partenaires et offrir un meilleur accès à tous ses intervenants, sa présentation a été considérablement élargie. Le Plan révisé est organisé en neuf secteurs, comprenant une description des activités et des objectifs de politiques du secteur, ainsi que de ses programmes et de ses projets, pour montrer l'alignement révisé du PAA aux priorités larges de développement.

#### 3.1 Les secteurs et leur cadre de politiques

Les priorités sectorielles de l'UA/NEPAD soulignées dans le Plan couvrent les secteurs suivants :

- Infrastructure (énergie, eau et assainissement, transports, et TIC)
- Agriculture et sécurité alimentaire
- Développement des ressources humaines, en particulier santé, éducation, jeunesse et formation, et affaires sociales
- Science et technologie
- Commerce, industrie, accès aux marchés et développement du secteur privé
- Environnement et changement climatique, et tourisme
- Gouvernance et administration publique, et paix et sécurité
- Développement de la capacité
- Développement des relations sociales entre les sexes

**Une vue d'ensemble sur les secteurs.** Pour mettre en contexte les programmes et les projets prioritaires, le Plan donne une vue d'ensemble à un niveau élevé sur chaque secteur : ses éléments clés et ses ressources, pourquoi le secteur joue un rôle important dans le développement économique et social de l'Afrique, ses aspects régionaux et continentaux (y compris certains organismes et partenaires spécialisés engagés à faire avancer les efforts d'intégration) et les défis principaux à surmonter pour réaliser son potentiel.

**Les cadres de politiques sectorielles.** Les chefs d'État et de gouvernement africains de l'Union africaine ont fait des déclarations sur plusieurs domaines clés contenus dans le plan du NEPAD. Les déclarations majeures sur des sujets particuliers concernent le NEPAD lui-même (2001), l'énergie (2001), les maladies infectieuses (2001, 2003 et 2006), l'eau (2002, 2004), la paix et la sécurité (2002), l'agriculture et la sécurité alimentaire (2003, 2006), les droits de la personne (2003, 2005), la gouvernance (2005), l'éducation (2006) l'éducation (2006), la reconstruction (2006), l'eau et l'assainissement (2008) et l'énergie et les transports (2009).

En plus de détails, des cadres de politiques ayant des objectifs particuliers ont été établis dans pratiquement tous les secteurs, sous l'autorité de l'Union africaine et du NEPAD. Une liste de ces directives de politiques et de ces documents cadres figure dans le tableau suivant. Ces cadres ont été élaborés par un processus de consultation avec de nombreux intervenants et ont été examinés et autorisés par des considérations ministérielles et au sommet. Ils indiquent la cohérence des politiques et l'unité de pensée sectorielle qui s'est développée depuis le lancement du Programme d'action du NEPAD en 2001.

**Les cadres de politiques sectorielles de l'UA/NEPAD**

Secteur de l'UA/NEPAD	Cadre de politique sectorielle	Promoteurs clés
Infrastructures, comprenant énergie, eau et assainissement, transports et TIC	Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA)	UA, NEPAD et BAD NEPAD
Corridors de développement	Programme de développement spatial (SDP)	
Agriculture de sécurité alimentaire	Programme intégré de développement de l'agriculture en Afrique (CCADP)	UA/NEPAD
Développement des Ressources Humaines:	Stratégie de santé de l'UA/Stratégie de santé du NEPAD  Deuxième décennie d'éducation pour l'Afrique de l'UA Un cadre stratégique pour le programme de la jeunesse du NEPAD  Cadre de politiques sociales pour l'Afrique	UA
Santé		UA/NEPAD
Éducation, jeunesse et formation		UA
Affaires sociales		UA
Science et technologie	Plan consolidé d'action pour la science et la technologie	UA/NEPAD
Commerce, industrie, accès aux marchés et développement du secteur privé	Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et stratégie de mise en œuvre  Initiative de capacité productive de l'Afrique (APCI)	UA/UNIDO
Environnement et changement climatique	Plan d'action environnemental de l'UA/NEPAD (EAP) Plans d'action environnementaux sous-régionaux (SREAP)	UA/NEPAD
Tourisme	Plan d'action touristique du NEPAD	NEPAD
Gouvernance et administration publique	Mécanisme d'examen par les pairs Architecture de paix et sécurité africaine Cadre de politiques de post-reconstruction et de développement	NEPAD/APRM
Paix et sécurité		UA
Développement de la capacité	Initiative de développement de la capacité du NEPAD (CDI) et Cadre stratégique de développement de la capacité de toute l'Afrique (CDSF)	NEPAD
Développement des rapports hommes-femmes	Plan d'action et politique de rapports hommes-femmes de l'UA	UA

Source : Secrétariat du NEPAD

Nous avons incorporé ces déclarations d'objectifs sectoriels au Plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD révisé, pour mettre en contexte politique les programmes et les projets particuliers du Plan. Elles sont importantes, car elles concernent les priorités particulières de l'Afrique à un niveau large, en plus des objectifs essentiels du document original de cadre du NEPAD d'octobre 2001.

### 3.2 Les programmes et les projets prioritaires

Pour chaque secteur, le Plan fait une présentation matricielle des projets et des programmes, résumant les renseignements clés, comme suit :

- Titre du programme/projet
- Région
- Coût estimé, et \*engagements
- Étape de développement
- Description du programme/projet
- Point(s) de contact pour renseignements additionnels

Cette démarche fournit aux utilisateurs du Plan révisé une vue d'ensemble pratique sur les initiatives prioritaires, leur dimensions principales et leur état, et où trouver davantage de renseignements sur elles. Dans les secteurs où nous avons identifié des priorités naissantes, nous les décrivons à un niveau semblable de détails.

**Résumé.** Une matrice des programmes et des projets prioritaires dans tous les secteurs est jointe en annexe au Plan. Le tableau ci-dessous résume les programmes et les projets prioritaires par secteur, et sépare les coûts de mise en œuvre des coûts des études préparatoires.

#### Résumé des programmes et projets prioritaires du PAA, tous les secteurs, 2010 - 2015

		Nombre de projets et programmes prioritaires	Coût de mise en œuvre et des opérations, basé sur les estimations des étapes 2, 3, 4 (\$US@.75euro, .67 livre RU)	Coût d'études des étapes 1, 2, 3	Estimations de coûts (de pré-faisabilité ou antérieure)	Engagements
Secteur						
Énergie	Études et projets pilotes	1		\$10.00		
	La mise en œuvre	6	\$3,555.00		\$20,000	\$0.50
Eau et assainissement	Études et projets pilotes					
	La mise en œuvre	3	\$120.00		\$1,250	\$53.00
Transports	Études et projets pilotes	7		\$22.31		
	La mise en œuvre	9	\$2,590.60		\$4,000	\$70.00
TIC	Études et projets pilotes	6		\$2.70		
	La mise en œuvre	1	\$1,400.00		\$2,250	\$1,005.00
Corridors de développement	Études et projets pilotes	1		\$0.25		
	La mise en œuvre					
Agriculture et sécurité alimentaire	Études et projets pilotes	2		\$12.40		
	La mise en œuvre	6	\$1,637.00		\$1,050	\$1,610.00
Santé	Études et projets pilotes	6		\$2.75		
	La mise en œuvre	1			\$6,450	
Éducation, jeunesse et formation	Études et projets pilotes	7		\$11.50		
	La mise en œuvre	1	\$17.00		\$15,000	\$17.00

Affaires sociales	Études et projets pilotes	3		\$1.62		
	La mise en œuvre				\$10	
Science et technologie	Études et projets pilotes					
	La mise en œuvre	8	\$141.80		\$250	\$40.48
Commerce, industrie, accès au marché et développement du secteur privé	Études et projets pilotes	2		\$2.95		
	La mise en œuvre	1	\$200.00			\$175.00
Environnement et changement climatique	Études et projets pilotes	1		\$0.25		
	La mise en œuvre	2	\$399.00		\$640	\$265.00
Tourisme	Études et projets pilotes			\$0.25		
	La mise en œuvre					
Gouvernance et administration publique	Études et projets pilotes					
	La mise en œuvre	1	\$7.10			
Paix et sécurité	Études et projets pilotes					
	La mise en œuvre					
Développement de la capacité	Études et projets pilotes	3		\$2.66		
	La mise en œuvre					
Développement des rapports hommes-femmes	Études et projets pilotes					
	La mise en œuvre	2	\$97.00			\$67.00
Tous les secteurs	Études et projets pilotes	39		\$69.64		\$27.05
	La mise en œuvre	41	\$10,164.50		\$50,900	\$3,302.98

Sur les 80 programmes et projets prioritaires du Plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD, révisé, 2010-2015:

- 19 se trouvent à l'Étape 1: Identification du programme/projet
- 25 se trouvent à l'Étape 2: Étude de faisabilité/Évaluation des besoins
- 29 se trouvent à l'Étape 3: Structuration/Promotion du programme/projet
- 7 se trouvent à l'Étape 4: Mise en œuvre et exploitation

Un certain nombre de programmes se trouvaient dans deux étapes de développement (parce que certains éléments de programme progressaient plus vite que d'autres). Dans ce cas, nous les avons considérés comme étant à l'étape la plus basse.

L'analyse de priorisation démontre que pratiquement tous les programmes et les projets prioritaires sont alignés aux objectifs sectoriels et devraient contribuer à l'intégration régionale ou continentale. Le classement prioritaire n'est pas comparable entre les secteurs à cause des différences d'échelles d'activités, d'incidences sur le développement et d'étape moyenne de développement des programmes et des projets, ainsi qu'à cause d'une absence de données comparables.

Les programmes et les projets à l'Étape 1: Identification du programme/projet, sont concentrés en santé, où le financement sectoriel pour développer les programmes et les projets est dispersé ou manquant. Le travail pour développer des normes d'évaluations additionnelles ne devrait pas être particulièrement important, mais il faut accorder de l'attention à l'ensemble du secteur.

Depuis la publication de l'ébauche de PAA en 2008, les progrès de la mise en œuvre des programmes et des projets ont été principalement réalisés par l'entreprise d'études de faisabilité. Ces études ont identifié des opportunités d'investissement en énergie, en tronçons manquants en infrastructures des transports, en besoins de TIC essentiels et en possibilités de gestion des eaux transfrontalières.

Les transports et le TIC continuent à avoir un nombre important de projets qui se trouvent à l'**Étape 2: Étude de faisabilité/Évaluation des besoins**, comme en éducation et science et technologie. Dans ces deux derniers secteurs, les programmes et les projets sont bien identifiés, mais semblent manquer de fonds engagés pour développer davantage les notions impliquées.

Les possibilités actuelles d'investissement en capital, en particulier pour les projets à gain rapide, se trouvent à l'**Étape 3: Structuration et Promotion du programme/projet**. En plus de projets et de programmes spécifiques, ils comprennent des fonds sectoriels et sous-sectoriels, qui sont consacrés à grouper les diverses sources de financement pour investir dans une gamme de besoins sectoriels. Les programmes et les projets à l'Étape 3 se trouvent en :

- Infrastructures: Énergie (4), Eau (1), Transports (8), TIC (3)
- Agriculture (4), Santé (1), Éducation (1), Science & Technologie (4),
- Commerce (1), Environnement (1), Rapports hommes-femmes (1)

Les programmes et les projets qui se trouvent à l'**Étape 4: Mise en œuvre et exploitation** dans la liste de priorité actuelle 2010-2015 sont soit en cours de mise en œuvre, soit pleinement opérationnels, mais pouvant nécessiter un financement supplémentaire pour arriver à leur fin, ou parce que leur succès a occasionné une demande pour une activité supplémentaire, mais sans financement. Ils comprennent des programmes et des projets en :

- Énergie (1), Transports (1), Agriculture (1), Commerce (1),
- Environnement (1), Gouvernance (1), Rapports hommes-femmes (1)

### 3.3 Le coût de mise en œuvre du Plan

Si l'on suit la méthodologie de calcul des coûts soulignée plus haut, les coûts de mise en œuvre du Plan sont les suivants :

- Le coût total de **41** programmes et projets, basé sur les estimations des étapes 2 et 3, est estimé à **10,2 milliards** de dollars US. Les engagements par des sources identifiées font **3,3 milliards**. Alors, **les besoins** de financement montent à **6,9 milliards** de dollars US.
- Trente-neuf (**39**) études à l'étape 1, 2 et 3 doivent nécessiter approximativement **70 millions** de dollars US.
- En outre, **51 milliards** de dollars US additionnels ont été notés en estimations à une étape prématurée.

En nous basant sur notre expérience récente (décrite dans les rapports annuels de l'ICA, par exemple), une partie importante des 6,9 milliards de dollars US de besoins d'investissement et la plupart, sinon la totalité des coûts de préparation pourraient être fermement engagés pendant la vie du Plan.

## 4 La mise en œuvre du PAA révisé

### 4.1 Les facteurs de succès

Le Programme d'action du NEPAD a gagné une acceptation générale des principes directeurs, qui a provoqué des promesses et des engagements généreux de la communauté internationale, une articulation claire d'objectifs et de stratégies dans les secteurs et les régions qu'il couvre, une grande augmentation de la capacité des institutions africaines de diriger et de planifier les activités dans ces domaines et des progrès modestes de mise en œuvre des programmes et des projets.

Le PAA 2010-2015 sert d'autre instrument de partenariat pour bâtir sur les réalisations modestes depuis l'adoption du NEPAD comme programme de l'UA en 2001. Par conséquent, les facteurs essentiels d'accélération des progrès des priorités du PAA pendant la période de 2010 à 2015 comprendront les suivants :

**Au palier continental/politique** : Un engagement permanent aux réformes économiques et politiques énoncées par les pays africains avec l'UA et le NEPAD comme cadre continental est essentiel. Également, un accent sur la promotion de conditions durables de croissance et d'intégration sera profitable pour l'Afrique. À cet égard, les facteurs suivants sont de la plus grande importance :

- Une emphase du leadership sur les priorités de haut niveau : des cadres d'intégration régionale et de politiques sectorielles en place, avec un accent sur les résultats temporels et des examens réguliers des progrès
- Des améliorations de gouvernance, des conditions positives de paix et de sécurité et des politiques et des pratiques visant à encourager l'investissement du secteur privé
- Une reconnaissance de l'importance d'une participation conjointe des investisseurs et des partenaires au développement dans la planification et la mise en œuvre des projets et des programmes
- Une rationalisation des domaines de responsabilité se chevauchant parmi les CER et dans la CUA/NEPAD, pour simplifier les procédures et libérer des ressources

**Au palier des gouvernements nationaux** : Une intégration de stratégies régionales avec les stratégies nationales et la mobilisation des ressources africaines, en particulier :

- Des décisions rapides et coopératives en matière d'intégration
- Une harmonisation des lois, des règlements et des procédures pour promouvoir les interconnexions et l'intégration économique
- Un investissement direct en planification et en mise en œuvre des projets régionaux
- La prestation d'un soutien budgétaire permanent, le cas échéant

**Parmi les institutions africaines** : Un accent coordonné sur une élaboration de programmes et de projets prêts à l'investissement et une prestation de soutien institutionnel efficace pour cet effort :

- L'utilisation du PAA comme instrument efficace de surveillance et de gestion, en développant et en maintenant une banque de données actuelle, exacte et accessible, signalant les progrès au moins chaque année
- Un soutien de personnel consacré à cette tâche par une petite unité de professionnels pour aider les CER et les autres proposant à préparer les projets et la présentation pour obtenir le financement
- Une révision des priorités futures du PAA par une procédure davantage inclusive, pour renforcer la sensibilisation et le consensus pour le Plan

**Les partenaires internationaux** : Une augmentation du soutien pour remplir les engagements et un alignement des efforts à la déclaration de Paris :

- La reconnaissance des besoins sous-jacents de l'Afrique et des effets accrus de la récession mondiale sur le financement plurilatéral et bilatéral
- Une accélération de la libéralisation de l'accès au commerce
- Des engagements à plus long terme aux grands programmes de développement sectoriel et régional
- Une augmentation du soutien à la planification des programmes et au développement des projets
- Une augmentation de l'utilisation des marchés plurinationaux et des consortiums pour réduire la multiplicité des sources de financement
- Une harmonisation des modalités et des conditions parmi les partenaires

## 4.2 Le financement

La crise financière internationale qui a commencé en 2008 et le repli économique mondial en résultant font maintenant sentir leur incidence négative sur le continent africain et menacent les réalisations de la dernière décennie de croissance durable. Les leaders africains s'efforcent de souligner le sérieux de la situation économique et financière dans laquelle se trouve l'Afrique.

Les partenaires au développement se rendent également compte des besoins, qui entrent dans une certaine mesure en concurrence contre les demandes d'autres régions et même des pays développés eux-mêmes. Par exemple, la Banque mondiale mobilise ses instruments de la manière suivante, et cela aura une incidence sur l'offre de fonds en Afrique et dans d'autres régions du monde :

- Elle augmente les prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement à 100 milliards de dollars au cours des trois prochaines années;
- Elle rend disponible 42 milliards de dollars en subventions de l'Association de développement international et en prêts sans intérêt aux pays les plus pauvres; et
- Elle aide le secteur privé par un soutien aux projets commerciaux, bancaires et d'infrastructures.

La BAD possède un avantage comparatif reconnu comme canal d'investissement dans tous les domaines des infrastructures et de l'intégration économique et pour entreprendre des mesures coordonnées de financement dans tout le continent africain. Pour soulager la diminution rapide d'accès au capital à laquelle font face ses clients, la BAD a adopté un ensemble d'initiatives et est également en train de réévaluer la nécessité de renforcer et de compléter les instruments actuels dans le cadre des cycles de reconstitution de la BAD :

- Création de facilités souples et rapides de paiement (les Facilités de liquidité d'urgence (FLU) et les Lignes de crédit de financement du commerce)<sup>1</sup>;
- Cycle de reconstitution du Fonds africain de développement (ADF XII) : ressources considérablement supérieures à celles du ADF XI pour permettre un soutien plus efficace et plus puissant des États fragiles et une intégration régionale plus profonde du continent africain; et
- Adoption d'une sixième augmentation générale de capital (GCI-VI) en 2010, représentant une augmentation majeure de capital, qui permettra de maintenir les ratios prudentiels dans leurs limites jusqu'à 2018.

### 4.2.1 Le financement pour accélérer la mise en œuvre des programmes et des projets

**Les mesures immédiates.** Les conditions actuelles fournissent une possibilité d'augmenter l'offre de bons projets sur une base durable. En 2007, les projets régionaux représentaient de 20 à 25 % des engagements des membres

<sup>1</sup> Voir le document BAD/BD/WP/2009/27, «Réponse de la Banque à l'incidence économique de la crise financière»

du CIA en infrastructures. Si l'on applique cette proportion au total des investissements extérieurs en infrastructures (40 milliards de dollars US en 2007), les projets régionaux dans l'ensemble des secteurs du PAA nécessiteraient un investissement d'environ 10 à 15 milliards de dollars US par an. **Il est évident qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas suffisamment de bons projets prêts à recevoir un investissement ou à être présentés aux banques pour absorber une telle quantité de capital, même s'il était disponible.** Il faut accorder davantage d'attention à accélérer la quantité offerte de programmes et de projets prêts à recevoir un investissement.

**L'augmentation des affectations pour la planification des projets.** À court terme, une stratégie utile serait d'augmenter les affectations disponibles pour la planification des programmes et des projets, comprenant la définition des notions, les études de faisabilité, la promotion et la structuration financière (les activités clés de développement aux étapes 1, 2 et 3), pour augmenter la quantité de projets prêts à recevoir un investissement dans tous les secteurs couverts par le Plan d'action pour l'Afrique.

L'existence de la Facilité de préparation des projets d'infrastructures (IPPF) a clairement contribué à la mise en œuvre de projets d'infrastructures conformément au STAP. Le financement pour la préparation des projets continue à être rare : en décembre 2008, la Facilité avait moins de 15 millions de dollars US non affectés, et une quantité de projets en attente d'un montant deux ou trois fois plus grand. Il semble que de nombreux autres secteurs dans le Plan manquent d'un accès semblable à des fonds pour leur préparation. Cela signifie que les priorités sectorielles ont tendance à se déformer quand le financement n'est pas disponible pour élaborer des notions de programmes et de projets à un point qu'ils puissent attirer un financement.

Le raffinement des notions de l'Étape 1 en programmes à nombreux éléments, au coût bien calculé ne serait pas onéreux et pourrait être bien accompli par des experts des pays, si un financement est disponible pour ces activités et pour le développement ultérieur de programmes et projets prometteurs. Le secteur de la santé, par exemple, semble avoir besoin de ce genre d'investissement pour développer des programmes et des projets prometteurs dans de nombreux domaines, pour attirer un financement extérieur pour leur mise en œuvre. Le PAA contient une quantité importante de programmes et de projets potentiels à l'étape d'étude de faisabilité/évaluation des besoins dans les secteurs du transport, du TIC, de l'éducation et de la science et de la technologie, entre autres, qui ont besoin de financement.

**Une affectation de jusqu'à 100 millions de dollars US couvrirait les demandes non satisfaites de la IPPF et permettrait un travail de développement important dans d'autres secteurs du Plan au cours des prochaines années.**

**Les ressources professionnelles pour la présentation des projets.** Pour les projets qui indiquent clairement un bon rendement économique, mais qui posent des défis importants, l'utilisation de conseillers en investissements au début des projets pour structurer des transactions viables en réglant des problèmes difficiles peut accélérer la marche du projet. Par exemple, en donnant un mandat à une entreprise expérimentée pour bâtir un cadre de gestion des risques acceptable financièrement et commercialement et une structure institutionnelle, pour un projet majeur d'énergie qui pose des problèmes importants de risques de souveraineté, on peut trouver des solutions qui peuvent catalyser le projet. Cette procédure peut impliquer les banques africaines aussi bien que les entreprises internationales, et ainsi développer une base de connaissances qui produira des dividendes dans l'avenir, sous forme de capacité améliorée de développement des projets.

**Les partenariats publics-privés.** En Afrique, des PPP ont été structurés et mis en œuvre avec succès en production d'électricité, ports, chemins de fer, TIC et quelques autres applications, où la demande commerciale et les prix peuvent être identifiés et utilisés. Les PPP sont plus difficiles à obtenir quand plusieurs juridictions sont impliquées ou quand le milieu n'est pas un environnement de libre marché. Dans la structure de partenariat public-privé, les responsabilités de propriété, de financement, de construction et d'exploitation commerciale sont partagées par le secteur public et le secteur privé, en général sur une base à long terme. Ce partage peut être accompli avec succès de nombreuses manières, dans la mesure où il correspond aux capacités et aux capacités d'absorption des risques des parties; le secteur privé a certains coûts plus bas, mais ne peut pas courir efficacement certains risques. La détermination du bon partage de responsabilités et l'élaboration d'une transaction stable, à long terme, sont

normalement un ensemble de tâches complexes. La plupart des pays (comme le Royaume-Uni) ont commencé lentement avec un petit nombre de projets, pour développer des modèles qui convenaient à leurs conditions. À mesure que le gouvernement et les institutions bancaires acquièrent de l'expérience, cette procédure peut gagner en efficacité et peut être plus facilement répétée.

**Les changements institutionnels.** Il est également opportun de faire des changements institutionnels qui peuvent dans une certaine mesure compenser le déclin de l'activité économique. Une accélération des mesures d'intégration économique, de rationalisation des institutions régionales et continentales, de réduction des barrières au transbordement dans le commerce intra-africain et des efforts pour améliorer la libéralisation sur les marchés mondiaux, constitue une option à grande incidence, relativement peu coûteuse dont dispose l'Afrique et ses partenaires au développement.

#### 4.2.2 L'accès aux sources de financement des programmes et des projets

**Une démarche axée sur les relations, principalement sectorielle.** Les sources de financement pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Afrique sont variées et, dans une mesure considérable, orientées vers des secteurs particuliers ou concentrées dans ces secteurs. Par exemple, l'Union européenne s'est engagée à soutenir au moins six des secteurs représentés dans le PAA dans son partenariat stratégique Afrique-Europe, ainsi que des concentrations régionales importantes. Les infrastructures (électricité, corridors de transports et communications) représentent les deux tiers du portefeuille de la Banque mondiale de l'activité de l'IDA/GEF en intégration régionale en 2008. Le reste était divisé parmi la gestion des ressources en eau et l'environnement (20 %), l'intégration du secteur financier (environ 10 %), et le VIH/SIDA, l'agriculture régionale. En outre, la Banque mondiale gérait ou finançait des projets en VIH/SIDA, recherche agricole, énergie et gestion des bassins fluviaux par l'intermédiaire du programme ombrelle du Bassin du Nil et a annoncé une nouvelle initiative de facilité d'eau pour l'agriculture.

Les autres partenaires plurilatéraux et bilatéraux majeurs ont des domaines équivalents de concentration dans des régions et des secteurs particuliers, et des investissements davantage dispersés. Des partenaires non-OCDE ont augmenté leurs investissements, en particulier la Chine, l'Inde et le Brésil, ainsi que les Fonds arabes qui sont actifs dans le continent depuis plusieurs années. La plus grande partie des investissements du secteur privé en infrastructures est allée aux projets de TIC et d'énergie, avec un plus petit montant aux transports.

La démarche la plus prometteuse pour établir un financement durable pour le développement régional semblerait être d'établir des relations à long terme avec les investisseurs majeurs et les partenaires en développement, basées sur leur orientation sectorielle ou leurs intérêts régionaux. En plus d'examiner l'état des engagements plurilatéraux et bilatéraux par rapport aux promesses publiques, de traiter des questions importantes avant d'ordre général comme l'harmonisation des modalités et la conformité aux principes de la Déclaration de Paris et de faire des déclarations larges sur les besoins et les priorités de l'Afrique, les forums de pluri-intervenants comme le FPA ne devraient pas produire des possibilités directes de financement des programmes et des projets.

**Le groupement des fonds.** Une démarche sectorielle se prête à un groupement des fonds d'un grand nombre d'investisseurs ou de donateurs désireux de donner ou d'investir pour fournir un financement souple, à coût plus bas, et assuré pendant plusieurs années. Le financement des soins de santé et de l'éducation, qui fait surtout appel à des ressources intérieures, est particulièrement touché par la récession mondiale, parce que l'incidence négative sur les recettes des gouvernements africains affecte particulièrement les affectations à ces deux secteurs, dans lesquels les pays pauvres dépensent beaucoup moins par habitant que les pays riches.

Les fluctuations de l'aide aggravent le problème du financement : une étude de 72 pays a trouvé que la volatilité des flux d'aide dépassait beaucoup les recettes fiscales : leurs fluctuations sont en moyenne 40 fois plus grandes que celles des recettes. Les nombreuses sources privées de financement de l'aide actives sur le continent, bien que très importantes au total, imposent des fardeaux administratifs et ont une incidence sur les priorités des pays et des régions bénéficiaires.

Certains secteurs ont des Fonds sectoriels spécialisés, comme la Facilité africaine de l'eau (AWF), ou des fonds consacrés comme la Facilité de climat d'investissement ou le Fonds espagnol de développement des rapports hommes-femmes. Un certain nombre de fonds ou de mécanismes similaires font partie des programmes prioritaires du PAA, en particulier en agriculture, environnement, affaires sociales et science et technologie. Des mécanismes semblables peuvent être utiles en santé et éducation, pour stimuler la préparation et le financement de programmes et de projets clés.

Étant donnée la variété des partenaires plurilatéraux, bilatéraux et autres, les missions de mobilisation des ressources et les autres stratégies de financement qui ciblent les partenaires avec des intérêts particuliers aux secteurs ou aux régions, ou le travail avec des partenaires au cours d'une longue période, basé sur des relations à long terme, devraient être productives. Elles devraient attirer du financement qui aidera à élaborer des programmes à une étape antérieure, moins bien définie, ainsi que des projets prêts à être financés. Ces démarches devraient aussi faciliter une harmonisation des démarches et une intégration du financement, correspondant aux principes de la Déclaration de Paris.

Le regroupement traditionnel des partenaires peut ne pas comprendre des nouveaux partenaires non OCDE, mais l'Afrique a intérêt à encourager leur participation à des groupements ou d'autres formes d'harmonisation, pour profiter pleinement de ces démarches.

**L'intégration des thèmes transversaux.** On peut réussir à promouvoir et à mettre au premier plan les objectifs transversaux comme l'égalité entre les sexes, le respect pour l'environnement et les autres objectifs de développement du millénaire, et à affecter des fonds à des besoins communs comme le développement de la capacité, en les intégrant aux plans des secteurs, des programmes et des projets. Une telle démarche est normale pour les institutions financières internationales. Il faut mesurer les progrès vers l'obtention de ces objectifs dans les rapports de programmes et de projets pour créer une base de bonne surveillance et évaluation. Le renforcement de ces pratiques facilitera le financement par les partenaires internationaux, qui doivent signaler ces thèmes transversaux dans leurs activités mondiales. Les thèmes transversaux qui peuvent nécessiter ou pourraient bénéficier d'une promotion générale, comme l'égalité entre les sexes et le développement, continueront à requérir leur propre financement principal. D'autres thèmes davantage instrumentaux, mais importants, peuvent également nécessiter un financement initial pour assurer de ne pas être oubliés dans la planification des autres secteurs.

**L'aide au commerce** désigne la prestation d'assistance par la communauté internationale pour aider les pays à traiter leurs contraintes du côté de l'offre à leur participation aux marchés internationaux, et pour faire face aux coûts d'ajustement de transition occasionnés par la libéralisation du commerce. Elle couvre l'aide aux politiques et aux réglementations commerciales et au développement du commerce, mais aussi plus largement, aux infrastructures relatives au commerce, au développement de la capacité et aux ajustements des budgets gouvernementaux relatifs au commerce. La réunion ministérielle de Hong Kong de l'OMC a lancé l'initiative en 2005.

L'Union européenne est un partisan majeur de cette démarche et a promis 2,73 milliards d'Euros à l'Afrique en 2007. Le soutien de l'intégration régionale est une priorité. Le Fonds de développement européen a affecté 645 millions d'Euros à l'Afrique orientale et à l'Afrique australe (EAC-CPMESA-SADC), principalement à un programme de corridor Nord-Sud planifié conjointement (examiné à Lusaka en avril 2009). Un autre examen régional de l'aide au commerce a eu lieu dans la région de la CEDEAO en juin 2009 et un examen mondial en juillet 2009.

Dans ce contexte, l'aide au commerce devrait être considérée comme une modalité de financement importante, fournissant un soutien technique à la libéralisation du commerce et soutenant également la base d'infrastructures qui est essentielle à une expansion du commerce.

**Les crédits carbone** n'ont pas joué un rôle important dans le financement africain jusqu'à présent, pour des raisons particulières. Le mécanisme de développement propre (CDM) met surtout l'accent sur la réduction des émissions des projets et fournit uniquement une entrée d'argent après l'investissement. Comme les émissions

sont relativement basses en Afrique, et comme les marchés financiers africains sont moins développés que ceux de certaines autres parties du monde, un tel financement ne produit pas de montants importants de capitaux d'investissements. L'utilisation du CDM par les pays africains a été minime. Avec un développement ultérieur du mécanisme et des marchés en capitaux intérieurs, les crédits carbone pourront jouer un rôle plus important dans l'investissement des projets africains.

### 4.3 La surveillance, la gestion et l'évaluation du PAA

**Une surveillance et une gestion permanentes.** Une conclusion fondamentale du présent examen est qu'une surveillance et une gestion permanente des programmes et des projets est nécessaire, si l'on veut accomplir des progrès importants pour accélérer la mise en œuvre de bonnes propositions pour toutes les sections du Plan. La surveillance et la gestion du portefeuille signifie que l'état de préparation de tous les programmes et de tous les projets est connu et est signalé régulièrement, et que les proposant sont aidés pour perfectionner et présenter des propositions de financement basées sur une bonne analyse et une information de bonne qualité.

La démarche d'étapes de développement du programme/projet intégrée dans le PAA révisé fournit un cadre efficace de surveillance et de gestion du PAA. La preuve des avantages de cette démarche et du besoin de soutien institutionnel pour l'appliquer apparaît clairement dans le secteur des infrastructures, surtout dans le portefeuille du STAP.

**Des rapports réguliers.** Chaque année, il devrait y avoir des rapports sur les niveaux d'activité et les engagements financiers dans tous les secteurs et toutes les régions, pour enregistrer le niveau d'efforts et les progrès accomplis pour mettre en œuvre les programmes et les projets. Les réunions annuelles du HSGIC et les sommets africains devraient examiner les progrès dans des secteurs choisis comme à présent, et un examen davantage complet des progrès du portefeuille du PAA devrait être entrepris tous les deux et demi à trois ans.

**Un soutien du développement et du financement des projets.** Pour un arrangement viable entre les parties engagées dans le PAA, ceux chargés de gérer le PAA devraient aider les proposant à développer des programmes et des projets (par les étapes de définition des notions, études de faisabilité et présentation des propositions), et leur aider à trouver du financement. Cela peut comprendre des conseils sur le calcul des coûts, au moyen du projet de statistiques de l'UA/CIA et d'autres soutiens pratiques.

**Une évaluation des résultats.** L'addition de données de base et de cibles chronologiques aux stratégies et aux objectifs sectoriels permettrait une meilleure surveillance et évaluation des progrès vers les objectifs sectoriels et d'intégration de l'Afrique. Également, l'emploi de mesures de base et de cibles chronologiques dans les plans des programmes et des projets fournit une base de gestion et d'apprentissage de cette activité. Les partenaires internationaux ont beaucoup d'intérêt à obtenir ces données, car ils doivent justifier leurs affectations de fonds à leurs contribuables et leurs investisseurs. Il y a également de plus en plus d'intérêt de la part d'institutions comme la Commission de l'UA à bâtir une base nécessaire de statistiques et à développer des pratiques de surveillance et d'évaluation régulières.

**Une banque de données actuelle, accessible.** Il n'est pas possible d'accomplir efficacement les fonctions de surveillance ou de gestion sans une banque de données facilement accessible, à jour, sur les programmes et les projets. Les coûts en temps et en efforts nécessaires pour réunir et mettre à jour les renseignements pertinents en provenance de sources nombreuses, en temps réel, sont trop grands pour suivre un portefeuille important et pour répondre efficacement aux possibilités de projets ou aux intérêts des investisseurs.

### 4.4 Le soutien institutionnel au PAA

Un tel système de données doit être géré avec le soutien d'un personnel adéquat, disposant de suffisamment de ressources pour produire des renseignements sur une base rapide et exacte, avec un accès aux ordinateurs et un

protocole simplifié pour obtenir les données des organismes partenaires aux fins du PAA. Ce groupe central (ou ces groupes centraux) dépendra pour ses renseignements largement des proposants ou des gestionnaires des programmes et des projets, qui produisent les renseignements pertinents, et par conséquent les détiennent.

Pour chaque programme ou projet ayant reçu la priorité dans le PAA, les proposants devraient remplir un modèle de renseignements de base et le tenir à jour, de manière à donner à temps aux utilisateurs l'accès aux données pertinentes (le Rapport final technique fournit un tel modèle).

Dans le cas des infrastructures, on devrait encourager la continuation et le développement des modalités déjà en vigueur à la Banque africaine de développement (par l'intermédiaire de l'ONRI et du CIA), utilisant un ensemble de modèles communs à tous les secteurs et régions.

Dans les autres secteurs, la responsabilité de surveillance et de gestion pourrait être assumée par le Secrétariat du NEPAD comme il évolue.

Les responsabilités actuelles du Secrétariat (cf. le tableau ci-joint, tiré d'un document sectoriel du NEPAD) correspondent à ce rôle. Une réorientation du personnel de la politique et du développement des programmes à la gestion des projets et à la finance serait requise.

Une structure adéquate de gouvernance devrait être mise en place pour assurer une démarche coordonnée pour ces fonctions. Le «mécanisme de coordination pour le développement des infrastructures en Afrique», défini en 2006, pourrait servir de base à l'ensemble des modalités pour tous les secteurs du PAA, sous la direction de la CUA.

<b>Le Secrétariat du NEPAD</b>
--Fournit un soutien technique aux CER
--Suit et évalue le mécanisme d'examen par les pairs du continent africain
--Fournit des renseignements au palier continental
--Facilite le partenariat et la mobilisation des ressources au palier continental
--Facilite l'apprentissage mutuel

## 4.5 Les révisions et l'engagement des intervenants

### 4.5.1 L'échéancier

Conformément à la démarche de surveillance permanente proposée ci-dessus, des révisions au PAA devraient être faites chaque année, à mesure que les programmes et les projets se terminent ou quittent la liste des priorités pour d'autres raisons et de nouvelles priorités sont identifiées et adoptées. Le Comité directeur du NEPAD a accordé une durée de vie de cinq ans au PAA révisé. Dans deux à trois ans, l'étude des priorités des infrastructures du PIDA devrait être terminée. À ce moment-là, il faudra faire un examen intérimaire des progrès et une révision complète des priorités, au moins en infrastructures.

### 4.5.2 La procédure

Les CER et les organismes sectoriels ont exprimé leurs préoccupations que la procédure selon laquelle les programmes et les projets reçoivent leur statut de PAA n'avait, pour eux, aucune transparence, que la sélection entreprise par l'UA/NEPAD était faite au sommet et qu'elle ne reflétait pas leurs priorités véritables. Ils pensaient également que les programmes étaient trop largement définis et/ou insuffisamment décrits. Les intervenants internationaux ont émis des doutes sur la démarche scientifique utilisée pour déterminer les priorités du PAA.

Ces commentaires suggèrent que pour obtenir un soutien complet des intervenants, le PAA devrait utiliser une méthodologie qui soit basée sur 1) des cibles et des résultats scientifiquement vérifiables basés sur des évaluations sectorielles, et 2) une plus grande consultation avec les organismes sectoriels et les CER sur l'alignement des priorités. Ces démarches sont essentielles à l'examen des investissements en infrastructures du PIDA, qui aura lieu au cours des 18 prochains mois ou davantage.

À la fin de la procédure de PIDA, il serait opportun d'appliquer dans d'autres secteurs les méthodes utilisées pour le PIDA. Ainsi, à la fin d'une période de cinq ans, la procédure de choisir et de prioriser les programmes et les projets pour le PAA pourra être complètement révisée et améliorée.

#### **4.5.3 L'engagement des intervenants et la dissémination plus large du PAA**

Les intervenants internationaux étaient en général au courant du PAA, mais de nombreux représentants des CER ne l'étaient pas. Certains intervenants ont vu, dans le PAA, le potentiel d'être utile comme cadre pour définir, analyser et surveiller les progrès de l'intégration continentale et régionale en Afrique, ou pour les aider à garantir un financement de leurs programmes. Cependant, peu l'ont considéré comme une procédure qui les faisait bénéficier à l'heure actuelle d'aucun de ces avantages.

Jusqu'à présent, le PAA n'a pas été promu ou disséminé dans d'autres groupes d'intervenants, en particulier les gouvernements, la société civile (organismes de société civile ou CSO) et la population en général et les groupes de la diaspora. La sensibilisation de ces groupes aux priorités principales de l'Afrique en matière d'intégration régionale et continentale renforcera le soutien politique et populaire pour ces efforts, si elle est bien gérée. Le format révisé du PAA, qui comprend une description détaillée des secteurs et des politiques, ainsi que des programmes et des projets, devrait être davantage utile et intéressant pour engager ces groupes.

Pour remplir ces objectifs, le PAA devrait être disponible en ligne et des forums réguliers devraient avoir lieu pour permettre aux intervenants de dialoguer sur les progrès et les procédures du PAA.

## 5 La voie à suivre

Les mesures spécifiques suivantes de mise en œuvre suivantes vont renforcer le PAA et l'utiliser comme base ou fondation de l'engagement de l'Afrique auprès de ses partenaires en développement, et vont accélérer les progrès de ses programmes et de ses projets prioritaires, vers une mise en œuvre réussie sur une base durable.

### Étape 1 : Affecter des ressources additionnelles au développement des programmes et des projets

Pour accélérer l'offre de programmes et de projets qui sont prêts à recevoir un investissement, surtout dans les secteurs où les fonds sont maintenant très rares, nous avons besoin de soutien de la part de nos partenaires internationaux jusqu'à 100 millions de dollars US, pour la préparation des projets (définition des notions, étude de faisabilité et structuration ou présentation des projets) au cours des trois prochaines années. Ces fonds s'ajouteraient aux fonds qui sont maintenant disponibles pour la préparation des infrastructures par l'IPPF et pourraient être utilisés dans d'autres secteurs du PAA également. Ces fonds seraient administrés par la BAD, avec des ajustements adéquats pour se conformer aux directives de l'IPPF.

### Étape 2 : Poursuivre une démarche axée sur les relations, largement sectorielle, pour développer un financement durable et flexible du Plan

Bien que la présentation de programmes et de projets bien formés, viables soit une formule excellente pour attirer les investissements, la démarche de l'UA/NEPAD à faire face aux besoins plus larges de développement africain, sera traitée sur une base sectorielle, axée sur les relations. Cela coïncidera avec les intérêts sectoriels ou régionaux des pays partenaires internationaux. De tels intérêts partagés fournissent une base pour aligner les partenaires internationaux afin qu'ils coopèrent à travailler à un ensemble de priorités connexes. Et une orientation sectorielle est aussi une base naturelle pour rassembler les africains et leurs ressources afin de poursuivre les priorités africaines. Cela ne signifie pas qu'une démarche régionale n'est pas pertinente, en particulier parce que l'intégration régionale est l'objectif principal du PAA. La démarche sectorielle sera soutenue par les économies d'échelle produites par une démarche régionale de prestation d'infrastructures. Pour relever les grands défis de l'Afrique, une concentration sur les besoins des secteurs et les avantages des économies d'échelle, tels qu'ils sont ressenties dans les régions, peut produire davantage de ressources en général qu'une démarche plus morcelée.

### Étape 3: Institutionnaliser le PAA

#### Étape 3.1 Créer une unité focale de PAA

Nous trouvons qu'il faudrait créer un point focal pour le PAA à l'intérieur de l'UA/NEPAD. Nous approfondirons cette suggestion comme élément du développement institutionnel de l'UA/NEPAD, dans le cadre de son processus permanent de restructuration. Cette unité virtuelle va consister en quelques employés qui pourront être constamment en contact avec les organismes intervenants clés, et développeront des relations productives, permanentes avec eux. Ce groupe de personnel professionnel et de soutien jouerait également un rôle de facilitateur et de conseiller pour les proposant, sur la manière de développer et de perfectionner les programmes et les projets et pourrait les aider à trouver du financement. L'unité serait responsable d'entreprendre toutes les tâches suivantes à longueur d'année.

#### Étape 3.2 Créer un système d'information de gestion

Le système d'information de gestion (MIS) du NEPAD va être revitalisé, pour suivre tous les programmes et projets du PAA. Les modèles contenus dans ce rapport pourraient servir de modèles d'entrée de données pour les programmes et les projets dans la banque de donnée. La banque de donnée pourrait être continuellement mise à jour pendant l'année par le personnel de l'unité de PAA, sur la base de participations régulières des proposant.

## Étape 4 : Améliorer la méthodologie du PAA

### Étape 4.1 Établir les cibles et les résultats pour la surveillance et l'évaluation des secteurs, des programmes et des projets

Des stratégies sectorielles existent pour tous les secteurs du PAA. Cependant, la plupart des secteurs ne comprennent pas de cibles quantifiables, de mesures de base et de résultats prévus. Pour améliorer l'objectivité et la fiabilité de la procédure de sélection et de priorisation du PAA, et pour surveiller efficacement les progrès globaux, des cibles et des indicateurs axés sur les résultats seront préparés pour tous les secteurs. Une méthode possible de mise en œuvre pourrait être la suivante :

1. **Préparation par l'UA/NEPAD** – Une préparation des cibles et des résultats pourrait être entreprise par un petit groupe de travail d'experts sectoriels des trois institutions africaines dirigés par l'UA/NEPAD.
2. **Adoption par les forums sectoriels** – Ces cibles et ces résultats seraient ensuite examinés et adoptés par les divers forums de ministres continentaux pour chaque secteur.

Également, des résultats et des produits devront être définis pour les programmes et les projets, pour permettre une surveillance et une évaluation à ce niveau. L'évaluation des programmes et des projets opérationnels est un élément nécessaire pour attirer un soutien permanent des partenaires africains et internationaux.

### Étape 4.2 Examiner la procédure de sélection et de priorisation de programme du PAA

Une procédure transparente, à l'aide de laquelle les programmes peuvent être examinés pour être inclus dans le PAA, sera élaborée. Cette procédure va comprendre les étapes suivantes :

1. Les programmes sont désignés pour faire partie du PAA par un CER ou un organisme sectoriel;
2. Les programmes désignés vont dans une liste maîtresse où ils sont mesurés en fonction des objectifs sectoriels et d'intégration régionale, les cibles et les résultats attendus, et où ils sont classés en fonction de leur performance par rapport à ces facteurs; et
3. La liste maîtresse est distribuée et discutée parmi les CER et les unités de l'UA/NEPAD et/ou de la BAD responsables des activités sectorielles et régionales, pour obtenir le consensus des intervenants que le classement est juste et équilibré.
4. Les programmes et les projets naissants sont envoyés, pour financement, aux institutions financières plurilatérales, aux donateurs bilatéraux et au Secrétariat du Consortium pour les infrastructures en Afrique.

Cette démarche conviendra pour traiter les résultats de l'étude du PIDA.

### Étape 4.3 Introduire des thèmes intégrés dans les plans des secteurs et des programmes/projets

La promotion d'objectifs intégrés comme l'égalité hommes-femmes, le respect de l'environnement et d'autres objectifs de développement du millénaire et l'affectation de fonds à des besoins communs comme le développement de la capacité vont être obtenus efficacement, parce qu'ils seront intégrés aux plans des secteurs et des programmes et des projets. Une telle démarche est normale pour les institutions financières internationales. La mesure des progrès vers ces objectifs dans les rapports de programmes et de projets est nécessaire pour créer une base de bonne surveillance et évaluation. Le renforcement de ces pratiques facilitera le financement par les partenaires internationaux, qui doivent signaler les thèmes intégrés dans leurs activités mondiales.

## Étape 5: Examiner les activités et les résultats de l'examen

### Étape 5.1 Publier et distribuer des mises à jour régulières du PAA

Le PAA sera publié à un rythme annuel régulier et le distribuer à une liste de personnes clés dans les organismes internationaux majeurs, les institutions africaines continentales et régionales, les gouvernements nationaux et les OSC. On fera électroniquement la plus grande partie de cette distribution.

À cause du temps requis pour assembler et analyser les données, la procédure de préparation ne devrait pas commencer plus tard que six mois avant la date de publication. La gestion supérieure des organismes intervenants connaîtront la procédure d'examen du PAA à l'avance et assurer que ses directeurs sectoriels terminent leur examen à temps. En nous basant sur notre expérience passée, les gestionnaires de tâches ont besoin d'au moins un mois d'avertissement pour préparer et publier des données. Quand le PAA deviendra une procédure régulière d'examen, les directeurs sectoriels seront au courant et prévoient cet exercice chaque année.

Cette mise à jour fournira une possibilité de surveillance intégrée des activités entrant dans les programmes et les projets du PAA (p. ex. financement, engagements, progrès réalisés aux étapes intermédiaires du développement des programmes et des projets).

### **Étape 5.2 Entreprendre un examen à mi-chemin des progrès sectoriels**

Environ à mi-chemin des cinq ans de vie du PAA révisé (2012), on va évaluer les progrès réalisés vers les objectifs particuliers de chaque secteur. Il faudrait alors faire un examen complet de toutes les activités qui contribuent à la réalisation des objectifs sectoriels, et pas uniquement des programmes et des projets prioritaires, de manière à permettre aux dirigeants et à la population de l'Afrique de voir l'ensemble des réalisations sur une base régulière et rendre des jugements en connaissance de cause sur la réaffectation des ressources.

La mesure des résultats et des incidences sera une partie importante de ces examens. Un examen du PAA dans le contexte du Plan d'intégration minimale (MIP), programme élaboré par la CUA et les CER, fournira d'autres renseignements sur les liens entre les investissements sectoriels et l'intégration régionale.

## **Étape 6 : Améliorer les communications avec les intervenants**

### **Étape 6.1 Établir un lien avec le PAA sur le nouveau site Web du NEPAD**

Le PAA devrait être présenté dans un forum interactif en ligne qui permette aux partenaires et aux donateurs d'avoir accès aux renseignements récents sur tous les secteurs et les programmes du PAA. Le contenu général qui pourrait être publié sur un site Web comprendrait :

#### **1. Des pages sur les secteurs**

- Bibliothèque en ligne des stratégies, des sommets, des déclarations pertinentes du secteur, etc.
- Arrière-plan sur l'ordre du jour d'intégration régionale dans le secteur
- Buts, objectifs, résultats attendus et progrès du travail d'intégration régionale dans le secteur
- Vue d'ensemble sur tous les organismes internationaux, continentaux et régionaux qui travaillent en intégration régionale dans le secteur, et liens avec leur page Web

#### **2. Des pages sur les programmes**

Chaque programme du PAA devrait avoir sa propre page avec :

- Modèle de renseignements sur le programme
- Bibliothèque en ligne des documents disponibles publiquement expliquant le programme en détails
- Liens avec le site Web du programme (le cas échéant)

#### **3. Une entrée de données du PAA**

Une entrée de données accessible aux gestionnaires de tâches par inscription pour mettre à jour l'état de leur programme annuellement ou quand nécessaire. Une version publique de l'entrée pourrait également

être créée pour permettre aux utilisateurs de rechercher des champs de données en fonction de leurs intérêts (p. ex. une recherche qui identifie les programmes qui ont des éléments de renforcement de capacité ou de rapports hommes-femmes)

### Étape 6.2 Créer des forums réguliers de rétroaction et de dialogue avec les intervenants

Nous allons créer des forums réguliers chaque année pour donner aux intervenants la possibilité de dialoguer sur la procédure du PAA.

1. **Les intervenants internationaux** - Le forum principal pour ces discussions sera le Forum pour le partenariat avec l'Afrique (APF), pour un examen général du PAA et des questions majeures comme les engagements et l'harmonisation.
2. **Les conférences ministérielles/sectorielles** - Des sessions seront être également organisées aux conférences ministérielles pour des dialogues et des examens particuliers, relatifs aux progrès des programmes et des projets, les questions de financement et les domaines où une intervention ministérielle peut surmonter les obstacles. Des réunions d'experts pourraient être utilisées à des fins de validation et de conseils le cas échéant là où c'est disponible et pertinent.
3. **Les intervenants régionaux et nationaux** - On va ajouter le PAA à l'ordre du jour des réunions régionales et nationales de l'UA/NEPAD, la BAD et l'UNECA, de manière à ce que les CER et les représentants nationaux soient constamment sensibilisés et puissent donner leur rétroaction sur l'objet et l'utilité du PAA.
4. **Les autres intervenants** - À plus long terme, des mécanismes supplémentaires de consultation seront considérés, comme des dialogues **en ligne**, des tableaux de discussion et des forums de discussions animés pour permettre à une gamme plus large de participants d'examiner et de faire des commentaires que ceux qui normalement assistent aux conférences. Cela constituerait un moyen économique de toucher les individus aussi bien que les OSC.